

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 novembre 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

### LE PROJET DE LOI RELATIF AUX HYMNES ROYAL ET (OU) NATIONAL

[Traduction]

#### Question n° 21—M. Forrestall:

Le Gouvernement envisage-t-il de déposer un projet de loi au sujet de l'hymne royal, de l'hymne national ou des deux au cours de la présente session parlementaire?

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Voir le hansard du 2 novembre 1970, page 780.

### LE COÛT DU RÉARMEMENT DU «RAINBOW»

#### Question n° 30—M. Mazankowski:

1. Quel a été le coût estimatif du réarmement du Rainbow?
2. Jusqu'ici, à combien s'élèvent les dépenses globales pour le réarmement?
3. Quand ont commencé les travaux de réarmement?
4. Quand les travaux ont-ils été terminés ou doivent-ils l'être?
5. Les travaux de réarmement ont-ils été mis en adjudication?
6. Quelles sociétés ont présenté des soumissions?
7. Qui a effectué les travaux ou à qui le contrat a-t-il été adjugé?
8. Le contrat a-t-il été adjugé en régie intéressée?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale):** 1. En mars 1969, \$1,940,000.

2. \$2,490,000.
3. Le 8 septembre 1969.
4. La refonte, y compris les essais et l'inspection, a été terminée le 17 juillet 1970.
5. Non.
6. Sans objet.
7. L'unité de réparation des navires des Forces canadiennes, à l'Arsenal d'Esquimalt.
8. Sans objet.

### LE NOMBRE DES FUSIONS ET REPRISES ENREGISTRÉES

#### Question n° 42—M. Saltzman:

1. Au cours de chacune des années 1963 à 1969, combien de fusions de sociétés a) étrangères, b) nationales ont été enregistrées par la Direction des enquêtes sur les coalitions du ministère de la Consommation et des Corporations?

2. Les chiffres susmentionnés comprennent-ils le secteur du service canadien et, dans la négative, dans quelles mesures ces chiffres amoindrissent-ils les faits au sujet de l'importance du phénomène de fusion des sociétés au Canada?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. Le nombre de fusions enregistrées par le Bureau du directeur des enquêtes et recherches en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions au cours de chacune des années 1963 à 1969 inclusivement est indiqué ci-dessous:

	Étrangères <sup>1</sup>	Nationales <sup>2</sup>	Total
1960	93	110	203
1961	86	152	238
1962	79	106	185
1963	41	88	129
1964	80	124	204
1965	78	157	235
1966	80	123	203
1967	85	143	228
1968	163	239	402
1969	168	336	504

<sup>1</sup> Acquisitions touchant une société acquise reconue comme étant d'appartenance ou de régie étrangère (la nationalité de l'intérêt qui contrôle dans la compagnie acquise antérieurement à la fusion aurait pu être étrangère ou canadienne).

<sup>2</sup> Acquisitions touchant une société acquise non reconnue comme étant d'appartenance ou de régie étrangère (la nationalité de l'intérêt qui contrôle dans la compagnie acquise antérieurement à la fusion aurait bien pu être étrangère ou canadienne).

Ce tableau met à jour et en même temps revise les chiffres annoncés l'an dernier. La compilation est fondée sur des renseignements publiés dans les principaux organes d'information d'ordre financier, y compris les quotidiens et les journaux financiers, les revues commerciales, les périodiques d'affaires et autres publications au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Lorsque des renseignements analogues ont été déposés à la Chambre des communes le 15 décembre 1969, certaines sociétés ayant participé à des fusions ont attiré l'attention sur des inexactitudes qu'elles avaient constatées dans le tableau. Par conséquent, un examen des renseignements enregistrés qui dépendaient de l'exactitude des rapports de la presse a été entrepris mais non pas au point de constituer un effort de recherches d'envergure à l'égard desquelles il n'y avait pas de ressources disponibles. L'examen des renseignements enregistrés a révélé un certain nombre de difficultés. Dans certains cas, on avait acquis une division ou un groupe d'éléments d'actif pouvant tenir en affaires un établissement indépendant plutôt que la compagnie elle-même indiquée dans la liste. Dans d'autres cas, l'acquisition signalée d'actions d'une compagnie donnant droit de vote, bien qu'elle fut importante n'allait pas jusqu'au contrôle. Certaines consolidations signalées dans la presse comme étant des fusions étaient en réalité une réorganisation de compagnies antérieurement associées l'une avec l'autre au moyen d'une propriété commune. Les acquisitions multiples signalées mettaient parfois en cause des compagnies qui étaient déjà associées l'une avec l'autre au moyen d'une propriété commune et parfois les com-